

## BUTS

Créer et entretenir une émulation au niveau de la compétition en donnant la possibilité **aux élèves les plus représentatifs des ESF** détenteurs au minimum d'un chamois d'argent ou d'une flèche d'argent de se confronter sur le plan national.

## PRINCIPE DE L'EPREUVE "SKI D'OR"

Il s'agit d'une rencontre sur deux journées :

- a) le premier jour : épreuve de qualification sous la forme d'un slalom spécial en deux manches ;
- b) le deuxième jour : épreuve finale consistant en un slalom parallèle.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents filles ou garçons **doivent être élèves des ESF, être nés en 2006 et avant**, posséder au moins :

Pour les filles : le chamois d'argent ou la flèche d'argent.

Pour les garçons : chamois d'argent ou flèche d'or.

**Les concurrents sélectionnés et inscrits par leur ESF** doivent également remplir à la fois les conditions suivantes :

- habiter effectivement dans une localité qui ne soit pas :
  - une commune où est implantée une station de ski,
  - reliée directement à un centre de ski par une remontée mécanique
- ne pas figurer sur une liste « pôle espoir » de la FFS
- ne pas être fils ou fille de moniteur
- ne pas être engagé dans le cursus du DE – moniteur de ski alpin (obtention du test technique)
- ne pas participer aux circuits nationaux minimes,  
ne pas figurer avec un classement inférieur à 120 points sur la liste FFS n° 522 ou équivalent à l'étranger  
ne pas figurer avec un classement inférieur à 200 points (Géant – Slalom) sur la liste FIS n° 1822.

**Le port du casque est obligatoire.**

**Exclusion de tout concurrent ne répondant pas à ces critères.**

*De par cette participation, il est autorisé à la fois l'usage des noms et toutes photographies, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles.*

## CATEGORIES :

- |                                      |                       |
|--------------------------------------|-----------------------|
| 1) minimes filles                    | nées en 2006 et 2005  |
| 2) minimes garçons                   | nées en 2006 et 2005  |
| 3) cadettes, juniors, seniors filles | nées en 2004 et avant |
| 4) cadets garçons                    | nées en 2004 et 2003  |
| 5) juniors, seniors garçons          | nées en 2002 et avant |

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées par le directeur ESF via le back-office du site [www.esf.net](http://www.esf.net). Clôture des inscriptions le **25 mars 2022**

## NATURE DES EPREUVES

- 1) **Epreuve de qualification** : slalom spécial en deux manches (type chamois).
- 2) **Finale SKI D'OR** : slalom parallèle se déroulant en application du règlement FFS particulier à ce genre d'épreuve.
- 3) **Coupe des Partenaires** : slalom géant réservé aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle.

## CLASSEMENT

**a) Epreuve de qualification** : Il sera établi

**I - un classement individuel par catégorie** : minimes filles, minimes garçons, cadettes et catégories supérieures, cadets, juniors garçons et catégories supérieures.

**II - un classement ESF toutes catégories confondues**

Le classement ESF se faisant sur le total (**exprimé en points**) des deux manches, les coureurs qualifiés à l'issue de la 1<sup>ère</sup> manche devront participer à la 2<sup>ème</sup> manche.

On classe les ESF sur la base des trois premiers concurrents de l'école au classement général toutes catégories confondues.

**Les ESF ne pourront être classées qu'une seule fois.**

### Calcul des points

- le premier marque le plus de points
- le dernier ne marque pas de point

Application de la formule suivante qui attribue des points en fonction du classement réalisé dans sa catégorie :

$$\text{Nombre de points obtenus} = 100 - \left( \frac{\text{classement dans sa catégorie}}{\text{Nbre de classés ou de participants dans sa catégorie}} \right) \times 100$$

Exemple : dans une catégorie à 30 participants

$$\text{le 1er obtient : } 100 - \left( \frac{1}{30} \times 100 \right) = 96,66 \text{ points}$$

$$\text{le 3ème obtient : } 100 - \left( \frac{3}{30} \times 100 \right) = 90 \text{ points}$$

le dernier obtient :  $100 - 100 = 0$  point

le premier d'une catégorie de 50 participants obtient

$$100 - \left( \frac{1}{50} \times 100 \right) = 98 \text{ points ; sa performance est meilleure}$$

### b) Finale et Coupe des Partenaires

Il sera établi un classement individuel par catégorie.

## RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1<sup>er</sup> comité de course, la veille des épreuves de qualification.

## REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE DU SKI D'OR EN APPLICATION DU REGLEMENT FFS

**Art 1** : participeront au slalom parallèle selon le nombre des participants :

- Pour chaque catégorie,

- 4, 8, 16 ou 32 compétiteurs
- Exemple pour 16 compétiteurs : les 4 premiers de la 1<sup>ère</sup> manche, les 4 premiers de la 2<sup>ème</sup> manche et les 8 au total des 2 manches

**Art 2** Lorsque les courses se courront en deux manches, ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

**Art 3** : si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique du Ski d'Or.

**Art 4** : au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité, celle-ci, étant déterminée par le jury de compétition.

**Art 5** : En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent sera éliminé. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

**Art 6** : si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

**Art 7** : tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

**Art 8** : toute réclamation devra être faite sur le champ.

**Art 9** : le secrétariat de la course se tiendra à l'Ecole du Ski Français.

**Art 10** : les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction du classement au slalom spécial.